



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## AU 31 DECEMBRE 2016

Leading personalized spine | [medicrea.com](http://medicrea.com)

**MEDICREA INTERNATIONAL**

Société Anonyme au capital de 1 605 306,72 euros  
Siège social : 5389, route de Strasbourg – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE  
393 175 807 RCS LYON

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016  
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 15 JUIN 2017**

Le Groupe MEDICREA est spécialisé dans l'intégration de services digitaux de planification préopératoire et d'analyse pré et postopératoire pour le traitement des pathologies complexes de la colonne vertébrale. Dans cette optique de médecine prédictive, il assure la conception, la fabrication intégrée et la distribution de plus de 30 familles de dispositifs implantables homologués par la FDA, qui ont été utilisés à ce jour dans plus de 100 000 interventions chirurgicales à travers le monde. La Société possède sa propre unité de production ultra-moderne à Lyon, consacrée à l'usinage et au développement d'implants sur mesure par impression 3D.

Le Groupe distribue ses produits dans plus de 25 pays au travers d'un réseau de distribution externe constitué de sociétés et d'agents de distribution indépendants exclusifs. Dans le cadre d'une stratégie globale dont le but est de maîtriser les processus de distribution, renforcer l'impact des messages techniques et marketing véhiculés et capter une part toujours plus importante de la marge brute, le Groupe s'appuie sur ses propres entités de commercialisation pour les marchés prioritaires que sont les Etats-Unis (avec MEDICREA USA à New York), la France, le Royaume-Uni (avec MEDICREA TECHNOLOGIES UK à Cambridge), l'Allemagne (avec MEDICREA GMBH à Köln) et depuis fin 2016 la Pologne (avec MEDICREA POLAND à Warsaw).

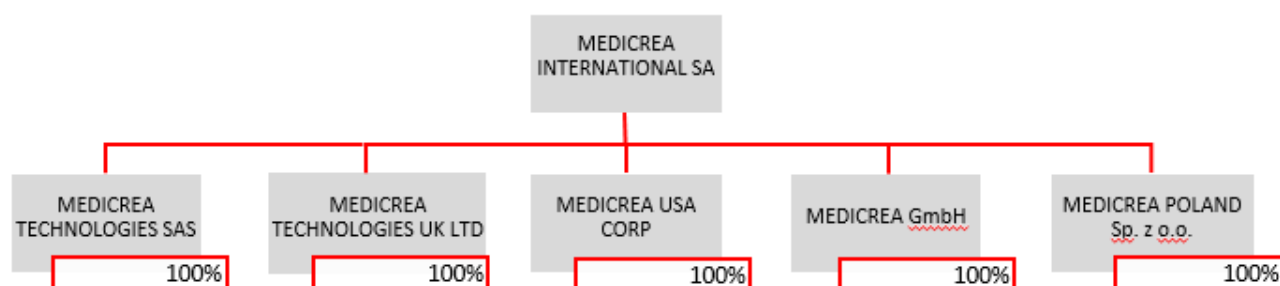
Conformément à la loi et aux statuts, il est rendu compte dans ce rapport de la situation et de l'activité du Groupe MEDICREA et de la Société MEDICREA INTERNATIONAL durant l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

## INFORMATIONS SUR LE GROUPE

### 1 - PERIMETRE DU GROUPE

Le Groupe distribue ses produits dans plus de vingt-cinq pays grâce à quatre filiales de commercialisation et à un réseau de distributeurs indépendants.

Au 31 décembre 2016, le Groupe MEDICREA est structuré comme suit :



La société MEDICREA POLAND, société de droit Polonais, a été créée en novembre 2016 et son capital social est de 200 000 zlotys.

La société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE a été dissoute, sans liquidation, le 30 décembre 2016 par décision de l'associé unique, et absorbée par MEDICREA INTERNATIONAL.

Un tableau recensant les principales informations chiffrées des filiales et participations est joint en Annexe 1.

### 2 - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Les faits marquants de l'exercice 2016 sont les suivants :

#### - **Marché et environnement**

Une mutation du système de santé touchant le monde de l'orthopédie s'opère actuellement au niveau mondial, celui-ci est désormais moins focalisé sur l'implant en lui-même mais davantage sur le résultat de la chirurgie, dans le but de proposer des traitements ayant une valeur ajoutée par rapport aux traitements classiques. Cette mutation est particulièrement importante pour le rachis, le vieillissement des populations entraînant une augmentation importante des pathologies dégénératives de la colonne vertébrale, s'accompagnant fréquemment d'interventions multiples. Les implants rachidiens deviennent ainsi un véritable enjeu de santé publique et la médecine personnalisée prend alors tout son sens.

Le développement de la médecine sur-mesure est essentiellement lié aux avancées scientifiques rendues possibles grâce aux logiciels et technologies de calcul modernes. La médecine personnalisée va continuer à transformer la pratique d'abord par la personnalisation du traitement et ensuite par l'amélioration de la prévention.

Dans ce contexte, le rôle du fabricant de solutions thérapeutiques change pour devenir un véritable partenaire dans la recherche des produits et services qui seront adaptés aux soins personnalisés de chaque patient.

MEDICREA a accompli d'énormes progrès ces dernières années en faisant œuvre de pionnier, avec les services d'analyse du laboratoire UNiD™ et les implants sur mesure UNiD™, pour une approche personnalisée et centrée sur les résultats des soins de la colonne vertébrale, au point de s'approprier ce segment de marché et de devenir leader de la chirurgie personnalisée du rachis.

### **- Résultat et performance**

Après dix ans de cotation en bourse et la construction d'un acteur unique dans la colonne vertébrale doté d'une technologie de rupture sans équivalent dans les implants personnalisés sur mesure, l'année 2016 constitue un exercice de transformation majeure marqué par plusieurs événements déterminants résumés ci-dessous :

- développement de nouveaux services numériques de planification préopératoire et d'analyses pré et postopératoires, uniques au monde ;
- accélération significative du rythme d'adoption des tiges sur mesure UNiD™ (+ 106% par rapport à 2015) avec plus de 1100 chirurgies réalisées au 31 décembre 2016 depuis le lancement en France en septembre 2013 et l'approbation de cette technologie par la FDA en début d'année 2015 ;
- constitution progressive d'une banque de données cliniques alimentée quotidiennement et dont l'exploitation à partir d'outils d'apprentissage analytique permet de modéliser de façon prédictive la stratégie opératoire propre à chaque patient en fonction des techniques préférées de chaque chirurgien ;
- levée de fonds de 20 millions d'euros en août 2016 réalisée majoritairement auprès d'investisseurs américains ;
- entrée au capital et nomination de Rick KIENZLE, co-fondateur de la société GLOBUS MEDICAL, en tant que Directeur Stratégie et du Développement Commercial ;
- regroupement sur un nouveau site unique ultra-moderne de 8 000 m<sup>2</sup> dans la métropole de Lyon des activités de production, du centre de recherche et de développement et de l'ensemble des fonctions commerciales et administratives présentes en France ;
- poursuite de la mise au point des procédés de fabrication par impression additive 3D de cages intervertébrales et d'implants de corporectomie sur mesure en titane, dont la commercialisation devrait débiter aux Etats-Unis et en Europe respectivement au 2ème et 3ème trimestre 2017.

L'ensemble de ces actions et développements se sont traduits par des investissements incorporels et corporels très significatifs de 9 millions d'euros sur 2016, dont 2 millions d'euros de frais de recherche.

Le chiffre d'affaires 2016 s'est élevé à 29,4 millions d'euros, en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente.

La marge brute structurellement proche de 80 % recule de 3 points pour s'établir à 76 % du fait du recours à la sous-traitance à compter du 2ème semestre pour pallier l'arrêt de la production de l'usine de La Rochelle et le redémarrage progressif des opérations sur le nouveau site de Lyon après

l'obtention des qualifications nécessaires délivrées par les organismes réglementaires à l'issue d'un audit de certification passé avec succès en fin d'année 2016.

Les frais de structure augmentent de 3,5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2015 soutenant le déploiement, principalement aux Etats-Unis, des innovations du Groupe dans les implants sur mesure avec la constitution d'une équipe dédiée d'ingénieurs regroupés au sein du laboratoire UNiD™, et le lancement d'actions marketing destinées à sensibiliser à la fois les chirurgiens et les patients.

Les autres charges non récurrentes d'un montant de 2,4 millions d'euros comprennent principalement le coût de la fermeture de l'usine de La Rochelle et le regroupement des activités au sein du nouveau siège (1,2 millions d'euros), ainsi qu'une perte de 0,9 million d'euros liée à l'enregistrement en charges, d'avances sur redevances régulièrement versées depuis 2013 dans le cadre du développement d'une plateforme logicielle, et qui ne pourront pas être récupérées rapidement.

Le coût de l'endettement financier net progresse de 0,5 million d'euros suite à la mise en place d'un emprunt obligataire convertible de 15 millions d'euros et pour lequel l'application des règles de comptabilisation définies par IAS 32, IAS 39 et IFRS 7 accroît significativement les charges financières sans impact sur la trésorerie.

Le résultat courant avant impôt s'établit à -7,8 millions d'euros contre -1,8 million au 31 décembre 2015. Ces résultats reflètent la transformation opérée par MEDICREA durant l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, le Groupe dispose d'une trésorerie de 8 millions d'euros.

## **- Produits**

Le Groupe MEDICREA s'est transformé en une société proposant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale. Il fait figure de véritable pionnier sur ce marché en assurant la convergence entre les technologies informatiques de santé et la conception et fabrication de dispositifs médicaux de dernière génération, privilégiant les résultats cliniques dans une perspective unique : améliorer les bénéfices de la chirurgie pour les patients, et offrir un confort opératoire sans égal pour les chirurgiens.

Cette nouvelle approche s'appuie sur la compilation et l'analyse de données cliniques grâce à des algorithmes d'apprentissage élaborés (deep learning) et des outils d'interprétation prédictifs avec pour résultat les premières prises en charge de pathologies de la colonne vertébrale associant précision scientifique et pose d'implants personnalisés et modulables. Elle devient une évidence pour les chirurgiens avec un taux de fidélisation très élevé dès lors que ces derniers acceptent de confier quelques cas opératoires pour tester les capacités du Groupe.

## **- Recherche et développement**

En 2016, le Groupe a finalisé l'élargissement de sa gamme d'implants avec le développement d'une vis de type « tulipe » très innovante lui permettant d'adresser le marché très important des indications dégénératives de la colonne vertébrale, ainsi que la mise au point des procédés de fabrication des cages intervertébrales et des implants de corporectomie fabriqués par impression 3D titane.

Le Groupe est convaincu que la chirurgie sur mesure assistée par ordinateur est la réponse la plus appropriée aux pathologies de la colonne vertébrale, ce qui se confirme par l'intérêt croissant des chirurgiens mais également des patients pour ses solutions. Les dossiers d'homologation nécessaires à la commercialisation des implants sur mesure fabriqués par impression 3D notamment pour les marchés européens et nord-américains ont été déposés au cours de l'exercice et les autorisations correspondantes devraient être délivrées par les organismes certificateurs au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

## **- Organisation**

Le Groupe MEDICREA s'est installé en septembre 2016 dans son nouveau siège social, situé sur le site de Vancia à Rillieux-la-Pape, dans la Métropole de Lyon. Avec cette implantation, MEDICREA réunit son ancien siège de Neyron (Ain) et son unité de production, basée jusqu'alors à La Rochelle. La plupart des sous-traitants de MEDICREA, dans le domaine de la mécanique notamment, étant localisés en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'entreprise se rapproche ainsi de ses partenaires stratégiques. Le bâtiment de 8 000 m<sup>2</sup> dispose de bureaux, d'un centre de recherche et de développement, et d'ateliers de production ultra-modernes consacrés à la fabrication d'implants sur mesure par impression 3D, et par usinage de titane.

Richard KIENZLE, co-fondateur de la société GLOBUS MEDICAL a rejoint le Groupe MEDICREA en tant que Directeur Commercial aux Etats-Unis et responsable du Business Développement. Il dispose de plus de 25 ans d'expérience dans la direction des ventes au sein de sociétés actives sur le marché des dispositifs médicaux, notamment SYNTHES et US SURGICAL. Il a pour mission de coordonner le développement commercial des services et des traitements personnalisés de MEDICREA faisant appel à la technologie UNiD™.

En décembre 2016, la société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE a été dissoute sans liquidation et absorbée par MEDICREA INTERNATIONAL. Cette décision a été prise dans un objectif de simplification et de rationalisation des flux, l'organisation de la force de vente sur le marché français n'étant pas modifiée.

Par ailleurs, une nouvelle filiale de commercialisation a été ouverte en Pologne en fin d'année 2016.

## **- Financement**

En août 2016, MEDICREA a procédé à une levée de fonds de 20 millions d'euros comprenant l'émission d'obligations convertibles pour un montant de 15 millions d'euros, souscrites par ATHYRIUM CAPITAL MANAGEMENT, investisseur américain réputé dans le secteur de la santé, et une augmentation de capital par placement privé de 5 millions d'euros à laquelle ont notamment participé Denys SOURNAC, Président et Directeur Général, ainsi que Richard KIENZLE.

## 2.1 Examen des états financiers

Les états financiers du Groupe MEDICREA au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne, en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

### Compte de résultat consolidé (normes IFRS)

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires	29 375	27 757
Coût des ventes	(6 941)	(5 954)
<b>Marge brute</b>	<b>22 434</b>	<b>21 803</b>
Frais de recherche et développement	(1 064)	(984)
Frais de commercialisation	(16 165)	(13 218)
Commissions sur ventes	(3 426)	(3 109)
Frais administratifs	(6 224)	(5 956)
Autres produits et charges opérationnels	(2 377)	(85)
<b>Résultat opérationnel avant paiements en actions</b>	<b>(6 822)</b>	<b>(1 549)</b>
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(283)	(45)
<b>Résultat opérationnel après paiements en actions</b>	<b>(7 105)</b>	<b>(1 594)</b>
Coût de l'endettement financier net	(1 085)	(329)
Autres (charges) / produits financiers	358	100
(Charges) / produits d'impôts	263	308
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(7 569)</b>	<b>(1 515)</b>

## Bilan consolidé (normes IFRS)

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Ecart d'acquisition	2 629	2 637
Immobilisations incorporelles	6 071	4 901
Immobilisations corporelles	10 099	7 013
Immobilisations financières	938	687
Impôts différés	2 454	1 022
<b>Total actifs non courants</b>	<b>22 191</b>	<b>16 260</b>
Stocks et en-cours	8 727	7 019
Clients et comptes rattachés	5 159	4 710
Autres actifs courants	3 511	2 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 063	2 168
<b>Total actifs courants</b>	<b>25 460</b>	<b>16 799</b>
<b>Total actif</b>	<b>47 651</b>	<b>33 059</b>

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Capital	1 605	1 438
Primes d'émission, de fusion, d'apport	42 448	37 636
Réserves consolidées	(22 403)	(22 321)
Résultat Groupe de l'exercice	(7 569)	(1 515)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>14 081</b>	<b>15 238</b>
Avances conditionnées	317	404
Provisions non courantes	514	461
Impôts différés	1 408	324
Dettes financières long terme	18 309	7 156
<b>Total passifs non courants</b>	<b>20 548</b>	<b>8 345</b>
Provisions courantes	1 125	31
Dettes financières court terme	3 602	3 270
Autres passifs financiers courants	-	11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 001	4 056
Autres passifs courants	2 294	2 108
<b>Total passifs courants</b>	<b>13 022</b>	<b>9 476</b>
<b>Total passif</b>	<b>47 651</b>	<b>33 059</b>



## 2.2 Commentaires sur le compte de résultat consolidé

En 2016, le chiffre d'affaires s'établit à 29,4 millions d'euros, affichant ainsi une progression de + 6 % par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires généré par les Etats-Unis, marché principal et prioritaire, représente 60 % des ventes totales.

Les cinq filiales de distribution directe aux hôpitaux et aux cliniques (MEDICREA USA, MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, MEDICREA TECHNOLOGIES UK, MEDICREA GMBH et MEDICREA POLAND) génèrent 80 % du chiffre d'affaires consolidé 2016 (79 % en 2015).

La marge brute structurellement proche de 80 % recule de 3 points pour s'établir à 76 % du fait du recours à la sous-traitance à compter du 2<sup>ème</sup> semestre pour pallier l'arrêt de la production de l'usine de La Rochelle et le redémarrage progressif des opérations sur le nouveau site de Lyon.

Les charges de personnel représentent 14,3 millions d'euros et sont en hausse de 2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par les recrutements qui ont été effectués au cours de l'année 2016 avec notamment la constitution d'une équipe dédiée d'ingénieurs regroupés au sein du laboratoire UNiD™, en France et aux Etats-Unis.

Le Groupe continue d'investir fortement en recherche et développement. Le détail des projets majeurs est exposé au paragraphe 5. Le montant des frais de R&D enregistrés en charges de l'exercice après inscription à l'actif des dépenses devant être capitalisées (2,3 millions d'euros) et imputation du crédit impôt recherche (1 million d'euros) s'élève à 1,1 million d'euros (1 million d'euros en 2015) dont 1,3 million d'euros de dotation aux amortissements concernant les frais de recherche activés.

Les frais de commercialisation, dont la composante masse salariale représente environ 53 % du total, progressent de 22 % par rapport à 2015 pour atteindre 16,2 millions d'euros, suite à l'intensification des efforts marketing et notamment le lancement d'actions destinées à sensibiliser à la fois les chirurgiens et les patients.

Les commissions sur ventes, proportionnelles au chiffre d'affaires, s'élèvent à 3,4 millions d'euros en 2016. Elles concernent essentiellement MEDICREA USA et rémunèrent le travail commercial des agents commerciaux auxquels la société fait appel.

Les frais administratifs principalement composés de salaires et charges progressent de 4 % par rapport à 2015 suite à l'augmentation des effectifs, aux dépenses engagées en infrastructure informatique, et aux nouveaux baux immobiliers.

L'augmentation des effectifs et l'intensification des investissements en recherche et développement et en marketing en 2016 ont eu pour effet de repousser le point mort d'exploitation à 10,4 millions d'euros de chiffre d'affaires par trimestre (7,3 millions d'euros en 2015).

Les autres charges non récurrentes d'un montant de 2,4 millions d'euros comprennent principalement le coût de la fermeture de l'usine de la Rochelle et le regroupement des activités au sein du nouveau siège (1,2 million d'euros), ainsi qu'une perte de 0,9 million d'euros liée à l'enregistrement en charges,

d'avances sur redevances régulièrement versées depuis 2013 dans le cadre du développement d'une plateforme logicielle, et qui ne pourront pas être récupérées rapidement.

Le résultat opérationnel courant avant paiement en actions est ainsi négatif de 6,8 millions d'euros en 2016 (négatif de 1,5 million d'euros en 2015).

Les nombreux kits d'instruments et d'implants destinés aux hôpitaux et cliniques nécessaires au développement de l'activité font l'objet d'amortissements et de provisions lesquels interviennent de façon significative dans la formation du résultat. Avant prise en compte de ces charges et des dotations aux provisions, le résultat 2016 (EBITDA) ressort à 0,3 million contre 1,9 millions d'euro en 2015.

Les charges de personnel liées aux paiements en actions correspondent au coût des stock-options et des actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe.

L'effet de change a un impact non significatif sur l'évolution des revenus et des coûts de la période.

Le coût de l'endettement financier net progresse de 0,5 million d'euros suite à la mise en place d'un emprunt obligataire convertible de 15 millions d'euros et pour lequel l'application des règles de comptabilisation en IFRS accroît significativement les charges financières sans impact sur la trésorerie. Le taux d'intérêts moyen s'établit à 5,54 % en 2016 comparé à 3,93 % en 2015.

Compte-tenu de ces éléments et après prise en compte de la charge d'impôts différés liée principalement à l'activation de déficits reportables enregistrés au bilan de la filiale américaine, le résultat net est négatif de 7,6 millions d'euros. Le Groupe ne paie pas d'impôt sur les sociétés et dispose pour ses filiales françaises intégrées fiscalement d'une réserve importante de pertes reportables non constatées dans ses états financiers.

Conformément au mode de présentation choisi lors du passage aux IFRS, le crédit impôt recherche est comptabilisé en moins des dépenses de recherche et de développement (1 million d'euros en 2016 et en 2015).

### **2.3 Commentaires sur le bilan consolidé**

Le total du bilan s'établit à 47,7 millions d'euros, en hausse de 14,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les actifs non courants, en augmentation de 5,9 millions d'euros, représentent 47 % du total du bilan.

Les immobilisations incorporelles progressent de 1,2 million d'euros du fait des efforts continus de recherche et développement et à la mise au point d'un logiciel de planification chirurgicale.

L'augmentation des immobilisations corporelles de 3,1 millions d'euros comprend les installations et agencements du nouveau siège social du Groupe pour 2,3 millions d'euros ainsi que des travaux d'agrandissement des bureaux de MEDICREA USA à New York pour 0,9 million d'euros.

La hausse des impôts différés actifs de 1,4 million d'euros est directement liée aux retraitements de consolidation et la reconnaissance d'impôts différés sur les déficits reportables de la filiale américaine seulement.

Au sein des actifs courants, les stocks nets augmentent de 1,7 million d'euros par rapport à 2015, incluant une provision pour dépréciation en hausse de 0,1 million d'euros. Ils représentent 18 % du total du bilan contre 21 % en 2015. La valeur brute des stocks est en hausse de 26 % consécutivement à l'anticipation de la fermeture de l'usine de La Rochelle fin janvier 2017 et du démarrage progressif de l'usine de Rillieux-la-Pape.

Les créances clients sont relativement stables sous l'effet de la bonne maîtrise du délai moyen d'encaissement qui s'établit à 53 jours au 31 décembre 2016, contre 58 jours un an auparavant.

La hausse des autres actifs courants de 0,6 million d'euros s'explique par l'augmentation des créances fiscales restant à récupérer.

Le renforcement de la trésorerie nette s'explique essentiellement par la levée de fonds que le Groupe a réalisé le 12 août 2016 d'un montant brut global de 20 millions d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 14,1 millions d'euros à fin 2016. Leur variation par rapport à 2015 est principalement liée aux augmentations de capital de 2016 ainsi qu'au résultat global de l'exercice.

Les provisions comprennent les indemnités de mutation et/ou de licenciements relatives aux salariés de l'usine de La Rochelle.

La dette financière brute s'élève à 22 millions d'euros, en hausse de 12 millions d'euros par rapport à 2015. L'augmentation résulte principalement de l'émission d'obligations convertibles pour un montant de 15 millions d'euros, à échéance 4 ans et au taux d'intérêt de 6,75 %. Ces obligations sont assorties d'une prime de non conversion de 10 % du nominal.

La hausse des impôts différés passifs est principalement liée aux retraitements de consolidation, notamment ceux concernant le traitement IFRS de la levée de fonds d'août 2016.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 6 millions d'euros, en hausse de 2 millions par rapport à l'exercice précédent en raison d'un recours très significatif à la sous-traitance depuis la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016, afin de pallier à la fermeture en deux étapes de l'usine de La Rochelle (en août 2016 et en janvier 2017), et la montée en charges progressive du nouveau site de Rillieux-la-Pape qui a fait l'objet d'audits réglementaires de qualification obligatoires dans le cadre de la délivrance des autorisations de commercialisation sur le marché européen.

Les autres passifs courants s'élèvent à 2,3 millions d'euros à fin 2016 et comprennent pour l'essentiel les dettes fiscales et sociales.

### **3 – EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

MEDICREA poursuit sur le 1er trimestre 2017 les travaux de transformation majeure du Groupe initiés en 2016, qui lui permettront d'adresser les nouveaux enjeux du marché. Ainsi, la fermeture définitive du site historique de La Rochelle et le déménagement de toutes les activités de production sur le nouveau site ultra moderne de Rillieux-la-Pape, à proximité de Lyon ont été finalisés au cours de cette période.

Ce transfert a mobilisé une très grande partie des ressources de l'entreprise qui ont par ailleurs été fortement sollicitées dans le cadre de 2 audits de certification menés avec succès par la FDA (Food and Drug Administration) pour la commercialisation des implants aux Etats-Unis, et par le LNE/G-MED (Groupement pour l'Evaluation des Dispositifs Médicaux) pour le renouvellement du marquage CE. Dans ce contexte, MEDICREA a maintenu un chiffre d'affaires sur la période stable par rapport à celui de la même période de l'année précédente, à 7 millions d'euros.

L'adoption de la technologie de tiges sur mesure UNiD™ se poursuit sur le 1er trimestre 2017 avec une croissance de +38% des chirurgies réalisées aux Etats-Unis par rapport au même trimestre de 2016.

MEDICREA a déposé un dossier d'enregistrement 510(k) auprès de la Food and Drug Administration (FDA) américaine, visant à obtenir l'autorisation de commercialisation de ses cages intersomatiques en titane imprimées en 3D, compatibles avec ses services personnalisés de planification et d'analyse chirurgicale « UNiD™ Lab ». S'appuyant sur ses capacités internes de fabrication additive et sur une autorisation de la FDA attendue d'ici fin 2017, la plateforme d'impression des cages 3D en titane permettra au Groupe de proposer aux patients et aux chirurgiens une offre renforcée et complète.

### **4 – INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Les résultats sociaux des filiales et commentaires significatifs sur l'activité de l'exercice 2016 sont exposés ci-dessous :

#### **- MEDICREA INTERNATIONAL SA**

Les informations sur la société MEDICREA INTERNATIONAL SA sont identiques à celles communiquées au paragraphe 1 des informations concernant la société mère de ce même rapport.

#### **- MEDICREA TECHNOLOGIES SAS**

En milliers d'euros	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	7 610	7 806	7 923
Résultat d'exploitation	(71)	330	690
Résultat financier	4	8	13
Résultat exceptionnel	(1 202)	31	-
Résultat net	(1 249)	265	789
Effectif en nombre (hors stagiaires)	28	30	30

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2016 et 2015 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2016	2015	Var.
MEDICREA INTERNATIONAL	6 792	7 026	(3) %
Centre de réparations	788	686	+ 15 %
Autres	30	94	(68) %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7 610</b>	<b>7 806</b>	<b>(2) %</b>

Hormis les clients du centre de réparation qui sont facturés directement, MEDICREA TECHNOLOGIES a pour seul client MEDICREA INTERNATIONAL.

Le chiffre d'affaires est en baisse de 2 % par rapport à l'exercice précédent, l'activité de la société étant très étroitement dépendante du niveau de stocks et des besoins de MEDICREA INTERNATIONAL, et de ses filiales. Pour anticiper la fermeture en deux étapes en août 2016 et en janvier 2017 de l'usine de La Rochelle, ainsi que le démarrage progressif du nouveau site de Rillieux-la-Pape lié à la nécessité d'obtenir toutes les qualifications réglementaires obligatoires, la Société a eu largement recours à la sous-traitance sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2016 afin d'assurer une continuité de service pour l'ensemble de ses clients. Cette situation temporaire a impacté défavorablement le résultat d'exploitation qui est déficitaire de 0,1 million d'euros pour l'exercice 2016, comparé à un résultat bénéficiaire de 0,3 million d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel négatif de 1,2 million d'euros comprend tous les frais liés au déménagement des activités de La Rochelle sur le nouveau site de Rillieux-la-Pape et les coûts de la fermeture de l'unité de production de La Rochelle.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net 2016 est négatif de 1,2 million d'euros à comparer à un bénéfice de 0,3 million d'euros pour l'exercice précédent.

#### - MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE SAS

En milliers d'euros	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	5 208	4 750	3 873
Résultat d'exploitation	307	(389)	(395)
Résultat financier	(28)	(35)	(34)
Résultat exceptionnel	-	-	920
Résultat net	279	(424)	491
Effectif en nombre (hors stagiaires)	12	11	12

Par marché de facturation, les ventes ont donc évolué comme suit sur les trois derniers exercices :

En milliers d'euros	2016	2015	2014
France	5 115	4 701	3 823
Pourtour Méditerranéen	93	49	50
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 208</b>	<b>4 750</b>	<b>3 873</b>

En décembre 2016, la société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE a été dissoute sans liquidation et absorbée par MEDICREA INTERNATIONAL. Cette décision a été prise dans un objectif de simplification et de rationalisation des flux, l'organisation de la force de vente sur le marché français n'étant pas modifiée. L'ensemble des salariés a été repris par MEDICREA INTERNATIONAL.

La société a poursuivi son développement en France avec une hausse du chiffre d'affaires de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation progresse de 0,7 million d'euros sous l'effet de la reprise de la totalité du stock de la société par MEDICREA INTERNATIONAL fin 2016, sans cet évènement exceptionnel il se serait établi en perte de 0,3 million d'euros environ.

Le résultat 2016 affiche donc un bénéfice de 0,3 million d'euros contre une perte de 0,4 million d'euros en 2015.

#### - MEDICREA USA CORP

En milliers d'euros	2016	2015	2014
Taux de change EUR/USD	1,106	1,115	1,3348
Chiffre d'affaires	17 656	16 342	13 996
Résultat d'exploitation	(2 016)	(1 486)	657
Résultat financier	14	3	23
Résultat net	(2 002)	(1 634)	443
Effectif en nombre (hors stagiaires)	42	30	33

En dollars, le chiffre d'affaires 2016 est en croissance de +7,2% par rapport à l'exercice précédent. Le renforcement de la devise n'a pas eu d'impact significatif sur la conversion des ventes en euros.

En pourcentage des ventes, la marge brute est stable par rapport à l'exercice 2015.

En dollars, les charges d'exploitation progressent de 13 % suite au renforcement des équipes de vente avec notamment le recrutement d'un Directeur Commercial et du Développement des activités et aux investissements déployés pour promouvoir les tiges pré-courbées sur mesure et la plateforme UNiD® de planification opératoire.

Dans ce contexte, le résultat d'exploitation est déficitaire de 2 millions d'euros en 2016 contre 1,5 million d'euros lors de l'exercice précédent.

#### - MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD

En milliers d'euros	2016	2015	2014
Taux de change EUR/GBP	0,8125	0,7279	0,8077
Chiffre d'affaires	522	833	1 163
Résultat d'exploitation	(784)	(333)	(78)
Résultat net	(703)	(229)	(23)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	7	6	5

L'exercice 2016 a été pour la société un exercice de transition avec l'arrivée d'un nouveau directeur opérationnel fin 2015 après un an de vacance du poste et le renouvellement complet de la force de vente au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires a baissé de 37 % en euros (30 % en GBP) et le résultat d'exploitation est négatif de 0,7 million d'euros.

## - MEDICREA GMBH

En milliers d'euros	2016	2015
Chiffre d'affaires	66	-
Résultat d'exploitation	(782)	(206)
Résultat net	(786)	(206)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	5	2

La société, créée courant 2015, n'a vu son chiffre d'affaires décoller que très lentement sur 2016, après une réorganisation complète de la force de vente et de la direction opérationnelle de la société, ce qui n'a pas permis de couvrir les frais de personnel, les frais de fonctionnement et les dépenses de marketing visant à pénétrer le marché allemand. Le résultat d'exploitation est ainsi déficitaire de 0,8 millions d'euros.

## - MEDICREA POLAND

En milliers d'euros	2016
Taux de change EUR/PLN	4,3622
Chiffre d'affaires	0
Résultat d'exploitation	(27)
Résultat net	(27)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	2

La société a été créée en toute fin d'année 2016, sans vente significative sur la période, seules les charges liées au démarrage opérationnel de la structure (frais de personnel, frais administratifs) ayant été engagées.

## 5 - ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe a fait de l'élargissement de sa gamme de produits un objectif prioritaire et consacre depuis plusieurs années un montant important de ses ressources financières aux activités de recherche et développement. Les dépenses ont ainsi évolué comme suit :

En milliers d'euros	2016	2015	2014	2013	2012
Frais de R&D inscrits à l'actif du bilan	2 281	1 886	1 069	1 017	845
Frais de R&D passés en charges (1)	2 055	1 960	1 893	1 729	1 741
- dont dotation aux amortissements frais de R&D	(1 284)	(993)	(904)	(842)	(717)

(1) : avant imputation du Crédit Impôt Recherche

En 2016, MEDICREA a obtenu 7 homologations FDA : tige UNiD™ OCT, PASS LP XS, LigaPASS XS, PASS Tulip vis et crochets, PASS OCT domino et connecteur offset. 379 nouvelles références ont par ailleurs été marquées CE.

Sur l'exercice 2016, le travail des équipes de recherche et développement a plus particulièrement porté sur les produits suivants :

- **Tige UNiD** : tige d'ostéosynthèse cintrée sur mesure pour un patient donné en fonction de la planification pré-opératoire définie par le chirurgien, service de planification assistée

- **VBR UNiD** : implant de corporectomie sur mesure pour un patient donné en fonction de la planification pré opératoire définie par le chirurgien, associé à un service de planification assistée
- **IMPIX 3D Print** : cage intersomatique lombaire réalisée par le procédé d'impression 3D
- **PASS DEGEN Tulip** : vis « top loading » polyaxiale offrant la possibilité aux chirurgiens de fixer la polyaxialité à une valeur donnée en per opératoire de manière à contrôler la correction appliquée
- **PASS LP XS** : système de fixation thoracolombaire spécialement adapté à la chirurgie pédiatrique et juvénile permettant la réduction progressive de déformation de la colonne vertébrale grâce à l'utilisation d'un ensemble de système d'ancrage polyaxiaux.
- **LIGAPASS** : système d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples, et **LIGAPASSLP** pour les indications de scolioses idiopathiques de l'adolescent

Le Groupe travaille activement pour élargir sa gamme d'implants sur mesure et industrialisera en 2017 des cages intervertébrales et des implants de corporectomie fabriqués par impression 3D titane. Le Groupe est convaincu que la chirurgie sur mesure assistée par ordinateur est la réponse la plus appropriée aux pathologies de la colonne vertébrale, ce qui se confirme par l'intérêt croissant des chirurgiens mais également des patients pour ses solutions.

## **6 - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

### **6.1 Informations sociales**

Au 31 décembre 2016, l'effectif du Groupe comprend 169 salariés, dont 1 à temps partiel et 1 en contrat de professionnalisation et 2 personnes sont salariées sous contrat à durée déterminée. A cet effectif, s'ajoutent quelques stagiaires pour lesquels des conventions sont signées tout au long de l'année.

113 personnes sont salariées en France (maison mère et filiales), 42 travaillent pour la filiale américaine, 7 pour la filiale anglaise, 5 pour la filiale allemande et 2 pour la filiale polonaise.

Le salaire moyen hors charges pour l'exercice 2016 s'établit à 6 010 euros (5 923 euros en 2015). Hors rémunération des salariés de la filiale américaine, le salaire moyen est de 4 471 euros hors charges (4 449 euros en 2015).

La répartition hommes/femmes par catégorie de personnel se présente comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	53	31	84
Agents de maîtrise - Employés	51	34	85
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>65</b>	<b>169</b>



## **- Formation**

Les versements effectués aux organismes collecteurs au titre de la formation professionnelle continue se sont élevés à environ 62 900 euros en 2016 (60 000 euros en 2015) pour les sociétés françaises, sommes intégralement utilisées pour la formation des salariés du Groupe, et supérieure à l'obligation légale de formation.

Des conventions de stage sont régulièrement signées avec des établissements d'enseignement dans le but de permettre aux étudiants d'apprendre un métier et de se familiariser avec la vie en entreprise. Ces stages qui concernent plus particulièrement les services de recherche et développement, marketing et affaires réglementaires à raison de 1 à 2 stagiaires par an et par service, ouvrent droit à gratification étant généralement d'une durée de 4 à 6 mois. Ils ne se substituent pas à des emplois permanents, des missions spécifiques ponctuelles étant confiées aux stagiaires. Des contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage, généralement de 1 à 3 par an, peuvent également être conclus, leur durée variant de 1 à 2 ans.

## **- Sécurité**

Suite au déménagement et au regroupement des activités de production et du siège social sur un site unique très spacieux et ultra-moderne, les conditions de fonctionnement ont été optimisées. L'atelier de production, le département logistique et le centre de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux bénéficient d'espaces dédiés adaptés aux différentes activités qui permettent d'assurer un très bon niveau de sécurité et de prévenir de façon satisfaisante les risques d'accidents du travail

Un document unique de gestion des risques est établi et mis à jour annuellement dans l'ensemble des structures françaises.

Le Groupe, de par ses activités de conception et de fabrication de dispositifs médicaux, est également soumis à la réglementation du code de la santé publique.

## **- Fidélisation du personnel**

Un Plan d'Épargne Groupe est accessible aux salariés des entités françaises, leur permettant ainsi de souscrire à des actions de la Société dans des conditions avantageuses, auxquelles s'ajoute un abondement de 50 % de l'employeur à l'occasion d'éventuelles augmentations du capital. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés au cours de l'exercice 2016.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a fait usage en 2016 de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2015 en procédant à l'attribution de 406 500 options de souscription d'actions à des salariés américains. Il a également été fait usage de la délégation relative à l'attribution d'actions gratuites en procédant à l'attribution de 72 990 actions gratuites à des salariés français et américains.

Les dispositifs de la participation légale ne trouvent pas à s'appliquer, les sociétés françaises étant en situation fiscale déficitaire.

## - Sous-traitance

Dans le cadre de son activité de fabrication, le Groupe s'appuie sur un réseau de sous-traitants qualifiés, ne disposant pas à ce jour d'installations en environnement contrôlé de type salle blanche. Le conditionnement ultra propre et la stérilisation par irradiation gamma des produits stériles sont également sous-traités. Le recours à la sous-traitance a fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent suite au transfert et à la fermeture en deux étapes de l'usine de production de La Rochelle, et la nécessité de continuer à assurer les approvisionnements et de répondre aux besoins des clients, dans l'attente de l'obtention en fin d'année 2016 des qualifications réglementaires du nouveau site de Rillieux-la-Pape. Les achats de composants effectués au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 3,4 millions d'euros (2,5 millions en 2015).

## 6.2 Informations environnementales

Les risques environnementaux sont quasi inexistants sauf pour l'activité de gestion et de contrôle des kits tournants au sein des filiales de commercialisation qui exposent les personnes manipulant les dispositifs médicaux à des produits potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes sources de risques infectieux. Des procédures de travail limitant l'exposition des salariés sont en place et les circuits d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux et assimilés sont respectés. Les procédures de sécurité relatives à la manipulation et à l'élimination de ces produits sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les pays concernés.

Le site de Vancia à Rillieux-la-Pape, sous l'entité juridique MEDICREA INTERNATIONAL, qui abrite désormais la fabrication de dispositifs médicaux détient les certifications ISO 13485 version 2012 et ISO 9001 ainsi que le marquage CE. Le Groupe a mis en place un programme de maîtrise de procédés et de contrôle d'assurance de la qualité, notamment un ensemble de modes opératoires, de procédures et de spécifications conçus pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de développement et de fabrication de produits et de contrôle des effets sur l'environnement.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires définies par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), la Commission Européenne, la FDA et les autorités réglementaires équivalentes dans les autres pays, encadrent très strictement les activités de conception et de fabrication des dispositifs médicaux. Elles fixent les exigences essentielles en matière de sécurité et définissent les modes d'évaluation et de conformité qui sont intégrés au système de management de la qualité. Ces règles drastiques ont des implications à tous les niveaux du Groupe et contribuent à renforcer les mesures prises pour maintenir les actifs industriels dans un état optimal d'utilisation et le respect des normes applicables.

## 7 - RISQUES

### 7.1 Risques relatifs à l'activité de la société

Le marché de la chirurgie vertébrale est un marché très concurrentiel, sensible à l'introduction par ses acteurs de produits innovants à travers de larges réseaux de distribution.

Ce marché est également fortement concentré, localisé pour l'essentiel aux Etats-Unis, avec 10 acteurs majeurs qui se partagent environ 80 % du marché mondial. Ces principaux acteurs bénéficient d'avantages concurrentiels tels que :

- de puissants réseaux de distribution,
- d'importants moyens financiers pour la recherche et le développement de nouveaux produits, leur protection en matière de propriété industrielle ainsi que pour leur promotion commerciale,
- des relations solidement établies avec des chirurgiens spécialisés, et les centres hospitaliers.

## **7.2 Risques liés à l'environnement réglementaire**

Les produits fabriqués et distribués par le Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et évolutive. Les dispositifs médicaux ne peuvent être mis sur le marché Européen que s'ils sont revêtus du marquage CE qui assure une conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité définies réglementairement. La mise sur le marché des produits dans d'autres pays que ceux de l'Union Européenne nécessite également des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires, notamment aux Etats-Unis, pays prioritaire pour le développement des activités du Groupe. Le marché américain est ainsi régi par la réglementation établie par la Food and Drug Administration (FDA). La commercialisation de dispositifs médicaux sur ce marché peut, suivant la classe du dispositif, être soumise aux procédures 510K ou aux demandes d'autorisations préalables exigées par la FDA (PMA). Ces processus de demande d'autorisation peuvent être longs et générer des coûts importants. Les autorisations FDA peuvent également faire ultérieurement l'objet d'un retrait, et la FDA peut demander des rappels de produits, interdire des ventes ou lancer des saisies. Ces mesures drastiques sont souvent liées à des problèmes sérieux identifiés lors de l'utilisation des produits (cas de vigilance) ou suite à des inspections des sociétés.

Les services en charge de la qualité ont été constamment renforcés depuis 2012 notamment pour le suivi des normes internationales et les exigences liées à la réglementation.

Deux audits de certification ont été menés avec succès par le LNE/G-MED (Groupement pour l'Evaluation des Dispositifs Médicaux) en octobre 2016 et mars 2017 pour le renouvellement du marquage CE et par la FDA (Food and Drug Administration) en février 2017 pour la commercialisation des implants aux Etats-Unis. Ces audits ont notamment confirmé le niveau de maîtrise des différents métiers mis en œuvre au sein du Groupe, avec des axes d'amélioration à poursuivre, en particulier en matière de formalisation des « bonnes pratiques ».

## **7.3 Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels**

Le système qualité du Groupe repose sur des procédures visant à détecter tout produit non conforme, en interne ou en externe, en accord avec les exigences réglementaires. Ces procédures sont intégrées dans un système de gestion des non conformités nommé système CAPA (Corrective Action & Preventive Action). Ce système permet 1) l'identification et la déclaration d'une non-conformité, 2) l'enregistrement de toutes les investigations liées à l'analyse des causes et des risques, 3) le traitement des non conformités et 4) la mesure de l'efficacité des actions menées pour corriger les non conformités.

Dans le cadre d'un problème relatif à un dispositif médical, les non conformités peuvent être identifiées en interne tout au long de la conception, de la fabrication, ainsi que dans le cadre des contrôles avant libération d'un dispositif médical, mais également au cours d'audits (externes ou internes) ou d'inspections réglementaires, ou encore par le client.

De plus, tout incident ayant des conséquences sur le patient et/ou l'utilisateur est défini dans le cadre réglementaire de la matériovigilance qui décrit les modalités de signalement d'incidents aux autorités compétentes.

Tout incident est analysé dans le système CAPA afin de réduire les risques et d'empêcher que l'incident ne se reproduise. Des revues de gestion des risques sont mises en place au sein de la Société afin de détecter et d'évaluer tout problème.

L'ensemble de ces procédures d'enregistrements et d'analyses des produits défectueux ou potentiellement défectueux permet donc au Groupe MEDICREA de s'inscrire dans une démarche permanente d'amélioration afin de réduire au maximum tous les risques liés aux produits. Néanmoins, une défaillance dans le respect des normes mises en place pourrait avoir pour effet une suspension ou un retrait du certificat CE ou d'un agrément délivré par une autre autorité sanitaire compétente et empêcher la commercialisation du produit concerné.

#### **7.4. Risques liés à la propriété industrielle**

Le succès commercial du Groupe dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Dans le domaine de la fabrication et la vente de produits médicaux pour la chirurgie de la colonne vertébrale, le droit des brevets continue d'évoluer et présente des incertitudes. Au moment du dépôt d'un brevet, d'autres peuvent déjà bénéficier d'une antériorité mais ne pas être encore publiés.

La délivrance d'un brevet n'en garantit par conséquent pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Par conséquent, le Groupe ne peut pas garantir :

- que les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à délivrance de brevets,
- que les brevets délivrés ou donnés en licence au Groupe ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés,
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger de ses concurrents,
- que ses produits ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Par ailleurs, la tendance dans l'industrie des matériels médicaux et chirurgicaux est à l'inflation des litiges et procédures en matière de propriété industrielle et intellectuelle. Par conséquent, toute action intentée contre le Groupe pourrait générer des coûts substantiels et avoir un impact significatif sur le développement de son activité.

## 7.5 Risques liés aux contentieux

Le Groupe estime que les provisions constituées au titre des litiges ou situations contentieuses connues à la date d'arrêté des comptes sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

## 7.6 Risques sur l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de matériaux spécifiques tels que, le titane, le chrome cobalt et le Peek. Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats.

Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une part relativement faible dans le prix de revient des produits fabriqués. Ainsi, une variation à la hausse comme à la baisse du prix de ces matières premières n'aurait qu'un impact limité sur la rentabilité du Groupe.

## 7.7 Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux

Dans un contexte de croissance économique atone dans la plupart des régions du monde, les gouvernements et autres tiers payeurs (assurances privées de couverture maladie, organisations de gestion des soins) s'efforcent activement de contenir les coûts de santé en limitant et/ou baissant la couverture et le taux de remboursement des dispositifs médicaux et actes chirurgicaux. Il est probable que de nouvelles mesures visant à encadrer réglementairement les systèmes de remboursement de soins et maîtriser les dépenses de santé (notamment en France et dans le reste de l'Europe) soient inscrites dans les lois de financement et les propositions législatives des Etats au cours des prochaines années.

## 7.8 Risques de liquidité

Afin de gérer au mieux ce risque, le Groupe a mis en place un suivi quotidien de sa trésorerie et une mise à jour mensuelle de ses prévisions d'encaissements et de décaissements sur 12 mois glissants. Il s'assure ainsi de toujours disposer des liquidités suffisantes pour honorer les passifs arrivant à échéance et, en cas de difficulté prévue, prend les actions nécessaires pour sécuriser sa situation de trésorerie.

Le Groupe a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités passagères qui ont ralenti la progression de son développement.

Les ressources financières obtenues à l'issue d'opérations de levées de fonds en capital pour un total d'environ 34 millions d'euros au 30 juin 2016 ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion, de créations de nouvelles filiales et de lancements de nouveaux produits.

Le Groupe a réalisé en août 2016 une levée de fonds significative de 20 millions d'euros, constitué d'obligations convertibles pour 15 millions d'euros, à échéance 4 ans et au taux d'intérêt de 6,75 %, et d'une augmentation de capital par placement privé de 5 millions d'euros. Cette opération financière réduit ainsi très significativement le risque de liquidité à court terme, l'ensemble des concours bancaires courants (hors factoring) ayant été totalement remboursés dès l'encaissement des fonds.

## **7.9 Risques de change**

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaine, anglaise et polonaise sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL société mère du Groupe a un risque de change sur ses ventes en devises qu'elle gère opportunément le plus souvent par la mise en place d'opérations de ventes à terme de devises.

## **7.10 Risques de taux**

Tous les emprunts contractés sont à taux fixe au 31 décembre 2016.

## **7.11 Risques actions**

Les éventuels excédents de trésorerie disponibles sont placés exclusivement dans des valeurs mobilières de placement sans risques, investies en Sicav.

## **7.12 Risques d'inflation**

Les sociétés du Groupe ne sont pas présentes dans des Etats dont l'économie est de type hyper inflationniste.

## **7.13 Risques de variation de cours et impact de conversion sur les indicateurs de performance**

Le Groupe a réalisé 60 % de son chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2016 en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA. Cette proportion devrait augmenter au cours des prochains exercices et pourrait représenter près des deux tiers de l'activité.

Les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

## **7.14 Garanties sur les produits UNiD**

Le Groupe a mis en place depuis novembre 2016 et uniquement pour les ventes aux Etats-Unis, une garantie à vie portant sur sa technologie sur mesure UNiD™. Celle-ci couvre toutes les chirurgies réalisées avec des tiges thoraco-lombaires et cervicales sur mesure UNiD™ ainsi que l'ensemble des implants MEDICREA utilisés en combinaison avec ces tiges.

La garantie proposée couvre l'intégralité des coûts liés à l'utilisation des services d'analyses de la cellule UNiD™ Lab, ainsi que le remplacement à titre gratuit des tiges sur mesure UNiD™ et de tous les implants MEDICREA nécessaires pour traiter les patients devant subir une chirurgie de révision.

Depuis le lancement de cette garantie à vie sur le territoire américain, aucune demande d'actionnement n'a été enregistrée. Sur cette base, le Groupe n'a pas constaté de provision dans ses comptes au 31 décembre 2016 et en fonction des données collectées en 2017, il évaluera la nécessité ou non de revoir sa position pour le prochain exercice.

## **8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI**

Aucun évènement important survenu après la clôture de l'exercice n'est à mentionner.

**INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE MERE**

**1 - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Le contexte général et l'environnement économique sont exposés au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

Les états financiers de MEDICREA INTERNATIONAL au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

**Compte de résultat**

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires	14 071	15 694
Production stockée	290	147
Production immobilisée	2 131	1 800
Subventions d'exploitation	5	17
Reprises sur provisions et transfert de charges	65	51
Autres produits	32	25
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>16 594</b>	<b>17 734</b>
Achats consommés, sous-traitance et autres approvisionnements	(3 664)	(6 240)
Autres achats et charges externes	(6 486)	(4 624)
Impôts et taxes	(235)	(248)
Salaires et traitements	(3 489)	(3 076)
Charges sociales	(1 442)	(1 247)
Dotations aux amortissements	(2 079)	(1 592)
Dotations aux provisions	(1 525)	(193)
Autres charges	(753)	(534)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(19 673)</b>	<b>(17 754)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(3 079)</b>	<b>(20)</b>
Produits financiers	2 134	350
Charges financières	(9 672)	(819)
<b>Résultat financier</b>	<b>(7 538)</b>	<b>(469)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(10 617)</b>	<b>(489)</b>
Produits exceptionnels	12	38
Charges exceptionnelles	(1 171)	(14)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(1 159)</b>	<b>24</b>
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	970	1 080
<b>Résultat net</b>	<b>(10 806)</b>	<b>615</b>



## Bilan

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations incorporelles	5 400	4 513
Immobilisations corporelles	4 842	1 489
Immobilisations financières	12 019	20 514
<b>Actif non circulant</b>	<b>22 261</b>	<b>26 516</b>
Stocks et en-cours	5 979	4 184
Créances clients	2 413	4 721
Autres créances	12 211	4 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 701	884
<b>Actif circulant</b>	<b>28 304</b>	<b>14 255</b>
<b>Total actif</b>	<b>50 565</b>	<b>40 771</b>

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Capital social	1 605	1 438
Réserves	28 026	22 598
Résultat de l'exercice	(10 806)	615
<b>Capitaux propres</b>	<b>18 825</b>	<b>24 651</b>
Avances conditionnées	318	404
<b>Autres fonds propres</b>	<b>318</b>	<b>404</b>
Dettes financières long terme	19 811	5 679
Groupe et associés	-	3 480
<b>Passif non courant</b>	<b>19 811</b>	<b>9 159</b>
Provisions pour risques et charges	276	15
Dettes financières court terme	2 716	2 243
Groupe et associés	1 021	-
Dettes fournisseurs	6 074	3 176
Autres dettes	1 524	1 123
<b>Passif courant</b>	<b>11 611</b>	<b>6 557</b>
<b>Total passif</b>	<b>50 565</b>	<b>40 771</b>

## 1.1 Commentaires sur le compte de résultat

MEDICREA INTERNATIONAL est la Société mère du Groupe MEDICREA. Elle commercialise ses produits par un réseau de filiales de distribution ainsi que via des distributeurs indépendants dans une trentaine de pays.

MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES UK, MEDICREA GMBH et désormais MEDICREA POLAND s'approvisionnent directement et exclusivement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL. MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, filiale distribuant les produits sur le marché français a été absorbée par transmission universelle de patrimoine dans MEDICREA INTERNATIONAL fin 2016 afin de simplifier l'organisation de l'activité.

MEDICREA INTERNATIONAL réalisait jusqu'à présent la majeure partie de ses achats de production auprès de sa filiale MEDICREA TECHNOLOGIES, abritant l'usine de La Rochelle. Cette dernière a été progressivement transférée au cours de l'exercice 2016 sur le nouveau site de Vancia à Rillieux-la-Pape, qui regroupe désormais l'ensemble des opérations du Groupe en France. L'usine de La Rochelle a été définitivement fermée en janvier 2017. MEDICREA INTERNATIONAL a obtenu l'ensemble des qualifications réglementaires nécessaires l'autorisant à produire sur son nouveau site, devenant ainsi fabricant à part entière de dispositifs médicaux pour la colonne vertébrale.

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2016 et 2015 se décompose comme suit :

En euros	2016	2015	Var.
MEDICREA USA	7 348 225	6 862 852	+ 7 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	941 587	3 385 854	(72) %
MEDICREA GMBH	364 421	15 547	+ 2 244 %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	161 856	247 882	(35) %
MEDICREA TECHNOLOGIES	106 307	75 567	+ 41 %
MEDICREA POLAND	24 997	-	+ 100 %
<b>Total ventes et refacturations intragroupe</b>	<b>8 947 393</b>	<b>10 587 702</b>	<b>(15) %</b>
Distributeurs	5 082 746	5 061 414	- %
Autres	40 911	44 619	(8) %
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>14 071 050</b>	<b>15 693 735</b>	<b>(10) %</b>

Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales commerciales de la Société diminue de près de 15 % par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de la reprise de la totalité du stock de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE fin 2016. Les ventes aux autres filiales de distribution progressent de 11 % concomitamment aux développements de l'activité de ces entités sur leur marché respectif. Ces ventes répondent à la demande des hôpitaux clients et à celle des filiales pour reconstituer leurs stocks.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui traduit l'activité commerciale directe de MEDICREA INTERNATIONAL, reste stable par rapport à 2015, avec des évolutions contrastées en fonction des zones géographiques : hausse en Amérique du Sud avec un redémarrage au Brésil entraîné par une commande exceptionnelle, stabilité en Asie et recul sur les marchés traditionnels européens qui connaissent globalement des pressions tarifaires de plus en plus fortes.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2,5 millions d'euros contre 2 millions d'euros en 2015. Ils sont constitués notamment de la production stockée pour 0,3 million d'euros et des frais de recherche et développement et des dépenses de brevets comptabilisés en production immobilisée et transférés à

l'actif du bilan pour 2,1 millions d'euros. Le niveau de ce poste, structurellement élevé, traduit les efforts de recherche et développement déployés par la Société depuis plusieurs années.

La marge brute de gestion (qui inclut la sous-traitance classée dans les comptes sociaux en « autres achats et charges externes ») s'établit à 54 % du chiffre d'affaires en 2016, contre 57 % en 2015. Pour anticiper la fermeture de l'usine de La Rochelle, ainsi que le démarrage progressif du nouveau site compte tenu de la nécessité d'obtenir toutes les qualifications réglementaires obligatoires, la Société a recruté du personnel de production sur le nouveau site de Rillieux-la-Pape, en amont de la fermeture de l'usine historique à La Rochelle. Le surcoût engendré par le doublement temporaire de certains postes a contribué à la dégradation temporaire de la marge brute, de même que la reprise, après émission d'avoirs sur ventes, de la totalité du stock de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE.

La masse salariale 2016 progresse de façon significative par rapport à l'exercice précédent (+ 14 %). La variation des effectifs traduit principalement la mise en place des équipes de production au sein de la nouvelle usine de Rillieux-la-Pape. Les salariés de MEDICREA TECHNOLOGIES ayant accepté leur mutation seront transférés sur la société MEDICREA INTERNATIONAL au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Les dotations aux amortissements progressent de 0,5 million corrélativement aux investissements importants que la Société a réalisés au cours des derniers exercices, frais de recherche et développement notamment, et des aménagements et installations du nouveau siège social en service depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016. Les dotations aux provisions, en hausse de 1,3 million d'euros par rapport à l'exercice précédent concernent principalement les dépréciations des stocks d'implants.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat opérationnel 2016 affiche une perte de 3,1 millions d'euros contre un résultat opérationnel quasi à l'équilibre en 2015.

Le résultat financier est négatif de 7,5 millions d'euros en raison principalement d'un coût de l'endettement de 0,7 million d'euros, de dépréciation de titres de participation pour 7,1 millions d'euros et d'effets de change positifs de 0,4 million d'euros.

L'arrêt de l'activité de l'usine de La Rochelle abritée sous l'entité légale MEDICREA TECHNOLOGIES a conduit la Société à comptabiliser un complément de provision pour dépréciation des titres de 8,6 millions d'euros expliquant pour une très large partie la dégradation du résultat financier 2016 par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel, négatif de 1,1 million d'euros comprend les frais liés au déménagement des activités de Neyron et de La Rochelle sur le nouveau site de Rillieux-la-Pape et le passage en pertes d'avances versées à un concepteur de logiciels dans le cadre du développement d'une plateforme de services informatiques dans la santé, qui ne seront pas recouvrées.

In fine, après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 1 million d'euros, l'exercice 2016 affecté par de nombreux éléments exceptionnels et non récurrents décrits ci-dessus, est déficitaire de 10,8 millions d'euros contre un bénéfice de 0,6 million d'euros en 2015.

## 1.2 Commentaires sur le bilan

Le total du bilan s'établit à 51 millions d'euros, en hausse de 10 millions par rapport à fin 2015.

Les actifs non courant représentent 44 % du total du bilan contre 65 % en 2015. Les principales variations concernent l'activation des frais de recherche et développement de la période pour un montant de 2,1 millions d'euros, les installations et agencements du nouveau siège social pour 2,3 millions d'euros ainsi que la dépréciation des titres de MEDICREA TECHNOLOGIES pour un montant de 8,6 millions d'euros comme expliqué précédemment.

Le stock augmente de 43 % par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de plusieurs éléments : la reprise du stock de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE suite à l'absorption de celle-ci, l'augmentation temporaire du stock dans le cadre de la fermeture de l'usine de La Rochelle afin d'assurer une continuité de service auprès des clients, et le démarrage de l'activité de production de MEDICREA INTERNATIONAL qui nécessite la constitution de stocks de matières premières et de produits semi-finis.

La diminution des créances Groupe s'explique par l'absorption de la société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, par le transfert en compte courant de la quasi intégralité des créances de MEDICREA USA et par les efforts importants entrepris par la Société pour recouvrer ses créances hors Groupe, se traduisant par une amélioration du délai moyen d'encaissement qui passe de 66 jours au 31 décembre 2015 à 43 jours au 31 décembre 2016.

Les autres créances progressent de 7,8 millions d'euros sous l'effet combiné des comptes courants intragroupe qui augmentent de 4,4 millions en raison du transfert de la quasi intégralité des créances clients de MEDICREA USA, de la transmission universelle de patrimoine de la société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, et de la comptabilisation en charges à répartir des frais d'émission de l'emprunt obligataire de 15 millions d'euros (1,4 millions d'euros).

Les capitaux propres s'élèvent à 19 millions d'euros à fin 2016 en baisse de 6 millions d'euros par rapport à 2015. Cette baisse s'explique par le résultat déficitaire de 2016 de 10,8 millions d'euros, compensé par l'augmentation de capital réalisée en août 2016 de 5 millions d'euros.

Les dettes financières augmentent de 14,6 millions d'euros par rapport à 2015. 16,4 millions d'euros de nouveaux emprunts ont été souscrits en 2016 dont deux emprunts obligataires de respectivement 1,1 million d'euros émis en février 2016 au taux de 7 %, remboursable in fine à l'issue d'une période de deux ans, et de 15 millions d'euros en août 2016 au taux de 6,75 %, remboursable in fine à l'issue d'une période de quatre ans et assorti d'une prime de non conversion de 10 %.

Les autres passifs courants (hors dettes financières et comptes courants intragroupe) s'établissent à 8 millions d'euros et augmentent de 3,7 millions sous l'effet de la hausse des dettes fournisseurs qui s'explique principalement par les investissements et aménagements réalisés sur le nouveau site de Rillieux-la-Pape et le transfert progressif de la gestion de l'ensemble des fournisseurs de production et des sous-traitants de MEDICREA TECHNOLOGIES à la Société.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs se présentent comme suit :

En milliers d'euros	2016	2015
Dettes fournisseurs non échues (1)	2 429	998
dont :		
à 30 jours	816	941
entre 30 et 60 jours	1 613	57
au-delà de 60 jours	-	-
Dettes fournisseurs échues (1)	3 006	1 848

(1) 54 % des dettes non échues et 58 % des dettes échues sont des dettes intragroupe.

## **2 - EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Depuis le mois d'août 2016 avec le transfert sur le nouveau site de Rillieux-la-Pape d'une partie des équipements productifs de l'usine de La Rochelle et la clôture anticipée de cette dernière, MEDICREA INTERNATIONAL est désormais un fabricant à part entière d'implants. L'intégralité de la production du Groupe sera progressivement assurée par la Société qui commercialisera ses produits soit en direct pour le marché Français, soit via un réseau de distributeurs indépendants répartis dans 30 pays, soit au travers de filiales de commercialisation détenues directement sur les marchés stratégiques (Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne et Pologne depuis 2016). L'évolution de son développement est directement liée à celui du Groupe, dont les tendances principales sont synthétisées au paragraphe 2 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

## **3 - INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Les informations sur les filiales et participations sont identiques à celles communiquées au paragraphe 4 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

## **4 - ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les évolutions en matière de recherche et de développement sont commentées au paragraphe 5 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

## **5 - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE**

Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation en partenariat avec Gilbert Dupont. L'action est cotée sur Alternext d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR04178572, et le Mnémonique ALMED.

Les principales données boursières sont les suivantes :

	2016	2015	2014
Nombre d'actions au 31/12	10 033 067	8 987 588	8 481 305
Cours le plus haut	7,04	9,34	10,60
Cours le plus bas	4,33	6,31	7,05
Cours moyen de la période	5,46	7,75	9,10
Cours au 31/12	5,40	6,78	8,70
Capitalisation boursière au 31/12	54 178 562 €	60 935 847 €	73 787 354 €
Nombre de transactions	6 465	8 776	20 512
Volume échangé	1 937 451	1 638 981	3 609 057
Taux de rotation du capital	20,18 %	18,2 %	42,6%

## **6 – COMPTE RENDU DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE**

En application des dispositions de l'article L.225-211alinéa 2 du Code du Commerce et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 07 juin 2016, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	146 787
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	147 183
- cours moyen des achats :	5,37 euros
- cours moyen des ventes :	5,34 euros
- montant des frais de négociation :	Néant
- nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2016 :	2 650
- valeur évaluée des actions au cours d'achat :	14 236 euros
- valeur nominale des actions :	0,16 euro
- fraction du capital qu'elles représentent :	Négligeable

Ces opérations ont été réalisées par la société Gilbert Dupont, prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMF.

## **7 – FRANCHISSEMENTS DE SEUILS, DETENTION, AUTOCONTROLE ET OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS**

### **7.1 Informations relatives au capital social et aux franchissements de seuils**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, il est indiqué ci-après :

- l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement à la clôture de l'exercice plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Il est rappelé que les dispositions statutaires prévoient de surcroît une obligation d'information également en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, d'un seuil de participation représentant 2 % du capital ou des droits de vote ; cette information étant renouvelée pour le franchissement de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote.

	Au 31.12.2016		Au 31.12.2015	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
<b>Plus de 5 %</b>	GRANDEUR PEAK ADVISORS	GRANDEUR PEAK ADVISORS	GRANDEUR PEAK ADVISORS	GRANDEUR PEAK ADVISORS
<b>Plus de 15 %</b>	ORCHARD INTERNATIONAL		ORCHARD INTERNATIONAL	
<b>Plus de 25%</b>		ORCHARD INTERNATIONAL		ORCHARD INTERNATIONAL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été transmise à la Société.

## 7.2 Intérêts des dirigeants et mandataires dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société ont évolué comme suit :

	31.12.2016			31.12.2015		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ORCHARD INTERNATIONAL (1)	1 727 490	17,22	27,24	1 727 490	19,22	29,71
Denys SOURNAC (2)	463 732	4,62	3,66	270 547	3,01	2,33
Jean Philippe CAFFIERO	246 089	2,45	3,76	246 089	2,74	4,10
<b>Autres Administrateurs</b>						
Pierre BUREL (2)	194 587	1,94	1,53	91 707	1,02	1,44
Patrick BERTRAND (2)	113 968	1,14	1,04	93 392	1,04	0,93
François Régis ORY (2)	108 652	1,08	0,86	108 652	1,21	0,93
Christophe BONNET	52 128	0,52	0,81	52 128	0,58	0,88
Jean Joseph MORENO	22 900	0,23	0,30	22 900	0,25	0,33
Marc RECTON	18 752	0,19	0,25	18 752	0,21	0,27
<b>Total</b>	<b>2 948 298</b>	<b>29,39 %</b>	<b>39,45 %</b>	<b>2 631 657</b>	<b>29,28 %</b>	<b>40,92 %</b>

(1) : Actions détenues par la holding ORCHARD INTERNATIONAL. Au 31 décembre 2016 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit :

- Société civile DENYS SOURNAC COMPANY	58,37 %
- Société civile PLG INVEST (Jean Philippe CAFFIERO)	36,60 %
- AMELIANE SAS	4,87 %
- Christelle LYONNET	0,13 %
- Denys SOURNAC	0,03 %

(2) : Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

## 7.3 Capital social et autocontrôle

Au 31 décembre 2016, la société auto-détient 2 650 actions dans le cadre du contrat de liquidité et d'animation du titre sur le marché.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à 1 605 306,72 euros composé de 10 033 167 actions dont :

- 10 033 067 actions ordinaires ;
- 100 actions de préférence qui ne sont pas admises à la cote.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre des autorisations accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015 et l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2016, la Société a procédé à des opérations de rachat de ses propres titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 telles que décrites au point 6. ci-dessus.

## 7.4 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2016 par les

dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- nombre de titres cédés : 0
- nombre de titres acquis : 0
- nombre de titres souscrits : 316 641  
(personnes concernées : Denys SOURNAC, Pierre BUREL et Patrick Bertrand), dans le cadre d'une augmentation de capital par placement privé réalisé en août 2016 pour un total de 1 028 803 actions
- nombre de titres échangés : 0

## **8 - ACTIONNARIAT SALARIE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, il est rendu compte de l'état de participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice ainsi que la proportion du capital que représentent, au 31 décembre 2016, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et d'un fond commun de placement d'entreprise.

Au 31 décembre 2016, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détient 0,87 % du capital de la Société dont 0,55% via le plan d'épargne entreprise.

### **8.1 Plan Epargne Groupe**

MEDICREA INTERNATIONAL a mis en place un Plan d'Epargne Groupe (PEG) ouvert aux salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté. Les fonds sont gérés par le Crédit du Nord.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés au cours de l'exercice 2016, et donc aucun abondement de la part de la Société n'a été versé.

### **8.2 Options de souscription ou d'achats d'actions - Attribution gratuite d'actions**

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial relatif aux options de souscription ou d'achats d'actions et un rapport spécial relatif aux attributions gratuites d'actions seront mis à votre disposition.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, 406 500 stock-options ont été attribuées ainsi que 72 990 actions gratuites.

Compte tenu des départs de salariés intervenus au cours des exercices 2008 à 2016, des levées d'options et de la caducité du plan mis en place en 2009, les actions gratuites (en ce compris les actions gratuites attribuées mais dont la période de conservation n'est pas encore arrivée à échéance) et stocks options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 167 273 et 569 718 au 31 décembre 2016.



## **9 - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Les Commissaires aux Comptes donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions dûment autorisées par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et les conventions autorisées au titre des exercices antérieurs et qui se sont poursuivies pendant l'exercice.

## **10 - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, du Code de Commerce, il est communiqué en Annexe 2, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice dans toutes sociétés par chacun de ces mandataires, établie à partir des informations communiquées par chaque intéressé.

## **11 - RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS**

Aucun mandat d'Administrateur n'arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

## **12 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE, DIRECTS ET INDIRECTS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

MEDICREA INTERNATIONAL compte deux dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Monsieur Jean Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la Société. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, perçoit des honoraires notamment pour les prestations assurées par Monsieur SOURNAC pour le Groupe MEDICREA. Ces honoraires sont versés via un contrat de prestations entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL. Le montant des prestations facturées par ORCHARD à MEDICREA INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2016 pour les travaux effectués par Monsieur SOURNAC s'est élevé à 300 000 euros HT (idem en 2015).

Monsieur SOURNAC n'a pas perçu de la Société d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 6 000 euros en 2016 (idem en 2015).

Monsieur CAFFIERO n'est pas rémunéré pour son mandat de Directeur Général Délégué. Les prestations de direction des ventes export de Monsieur CAFFIERO sont facturées par ORCHARD INTERNATIONAL, à MEDICREA INTERNATIONAL, via le contrat de prestations qui lie les deux sociétés

ORCHARD INTERNATIONAL a facturé en 2016 à MEDICREA INTERNATIONAL, au titre des missions de direction des ventes exercées par Monsieur CAFFIERO, 64 000 euros HT (idem en 2015). Il est précisé que depuis le 1er janvier 2015, suite à la demande de Monsieur CAFFIERO de réduire ses activités au sein du Groupe, le montant des prestations facturées par ORCHARD INTERNATIONAL a été significativement revu à la baisse.

Monsieur CAFFIERO n'a pas perçu d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 6 000 euros en 2016 (idem en 2015).

### **13 - FIXATION DES JETONS DE PRESENCE**

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 7 juin 2016 avait fixé le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 56 000 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 et pour les exercices suivants, jusqu'à décision contraire.

Nous vous proposons d'allouer à votre Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, et pour les exercices suivants et ce jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale, une somme de 72 000 euros.

### **14 - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

La nature même des activités de MEDICREA INTERNATIONAL n'est pas susceptible de présenter des risques significatifs au niveau environnemental.

### **15 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2016**

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte de 10 805 933,45 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter en totalité au compte Report à Nouveau.

### **16 - DIVIDENDES VERSES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

### **17 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint en Annexe 3, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **18 - CHARGES NON DEDUCTIBLES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 DU CODE GENERAL DES IMPOTS**

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires visées à l'article 39-4 du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses, s'élèvent à respectivement 104 516 euros et 34 835 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (88 078 euros et 29 356 euros au titre de l'exercice précédent).

## **19 – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI**

Aucun événement important survenu après la clôture de l'exercice, n'est à mentionner.

## **20 – AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

### 20.1 Renouvellement de l'autorisation à donner à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Il est proposé d'autoriser la Société à opérer en bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre, aux fins exclusives, par ordre de priorité:

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- de couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions ;
- d'annulation des actions achetées ;
- de couverture de titres de créances convertibles en actions.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seraient réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information serait diffusé conformément à la réglementation en vigueur, indiquant :

- le nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) ;
- le prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 25 euros (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme serait de 25 082 917,50 euros financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourraient s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

L'autorisation serait valable à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016 pour une durée de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devrait, si cette résolution est adoptée, rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Il est également demandé de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

## **20.2 Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe**

### **20.2.1 Motifs :**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2016 a autorisé, pour une période de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société. Bien que cette délégation ne soit pas encore arrivée à échéance, nous jugeons opportun de faire coïncider les dates d'échéance de cette autorisation avec l'autorisation conféré au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites, leurs plafonds étant communs, laquelle autorisation arrive à échéance le 18 février 2018 et dont nous vous proposons le renouvellement, (cf 20.3 ci-dessous).

Nous jugeons qu'il serait opportun de continuer à disposer de ce système pour associer le personnel et les dirigeants de la société et du Groupe au bon développement de celui-ci.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe, des options d'achat et/ou de souscription d'actions émises par la société dans un certain délai et sous certaines conditions.

### **20.2.2 Objet et modalités :**

#### Mise en place

Les options porteraient sur des souscriptions d'actions nouvelles ou des achats d'actions existantes. Les bénéficiaires des options de souscription pourraient souscrire à des actions qui seraient émises au fur et à mesure de la levée des options, ce qui entraînerait des augmentations de capital.

Au titre de cette autorisation et au titre des autorisations précédentes :

- le nombre total des options de souscription consenties et non encore levées ne pourrait donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant le tiers du capital social ;
- le nombre total des options d'achat ne pourrait quant à lui dépasser 10 % du total des actions émises par la Société, cette dernière n'étant pas autorisée à détenir plus de 10 % de ses propres actions.

En tout état de cause, le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription qui seraient attribuées au titre de la présente autorisation que (ii) de l'attribution gratuite d'actions ci-après, ne pourrait excéder un nombre global égal à 5 % du total des actions composant le capital de la société à la date de l'attribution.

### Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces options pourraient être tous les salariés ou les mandataires sociaux dirigeants de la société et des sociétés du Groupe (au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce) ou seulement certains d'entre eux sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre.

Conformément à la loi, il ne pourrait être consenti d'options aux bénéficiaires possédant plus de 10 % du capital social.

Nous vous proposons de laisser tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour déterminer les bénéficiaires de ces options.

### Prix

Conformément à l'article L. 225-177 du Code de Commerce, le prix d'achat et/ou de souscription des actions serait fixé au jour où l'option est consentie par le Conseil d'Administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'action en tenant compte, selon une pondération appropriée, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la société, sur une base consolidée, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Mixte sur le rapport des Commissaires aux Comptes.

Nous vous proposons, en conséquence, d'arrêter comme suit les modalités de détermination du prix : égal à la moyenne pondérée des 20 derniers cours de bourse précédant le jour où l'option serait attribuée.

### Durée de validité

L'autorisation de consentir des options serait accordée au Conseil d'Administration pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Les options attribuées seraient exerçables pendant un délai maximal de 7 ans, sauf dispositions particulières restrictives du règlement du plan.

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale emporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

### Augmentation de capital résultant des levées de souscription d'actions

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions serait définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante.

Le montant de l'augmentation de capital résultant des levées d'options ne s'imputerait pas sur le **Plafond Global I** fixé à la 12ème résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2017.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice social, le Conseil d'Administration constaterait, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apporterait les modifications nécessaires aux statuts et effectuerait les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans un rapport spécial, informerait chaque année les actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

### Autres conditions

Les actions acquises ou souscrites dans le cadre des dispositions précédentes devraient revêtir la forme nominative et porteraient jouissance immédiate. Elles auraient droit, pour la même valeur nominale, au même dividende que celui qui pourrait être réparti aux autres actions portant même jouissance.

L'Assemblée Générale donnerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général, pour fixer les autres conditions dans lesquelles les options seraient octroyées, tels que les bénéficiaires, le nombre maximum des options pouvant être levées par le bénéficiaire, le prix exact d'achat et/ou de souscription des options, la date d'ouverture et les conditions d'exercice des options et, plus généralement, d'établir le règlement du plan d'options avec toutes les restrictions, notamment de période d'exercice et/ou de conservation des actions, et les conditions particulières relatives aux dites options qu'il jugerait utiles, et plus généralement faire le nécessaire aux fins de mise en œuvre de ladite autorisation et de ses suites.

### **20.3 Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2015 a autorisé, pour une période de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe.

Cette autorisation deviendra caduque le 18 février 2018.

Nous jugeons qu'il serait opportun de continuer à disposer de ce système pour associer le personnel et les dirigeants de la société et du Groupe au bon développement de celui-ci.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-197 et suivants du Code de Commerce :

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achat effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux dirigeants de la société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre ;
- de décider que le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'attribution gratuite des actions résultant de cette autorisation, qu'il s'agisse d'actions existantes ou à émettre que (ii) de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription prévu ci-avant, ne pourra excéder un nombre global égale à 5 % du nombre total des actions composant le capital de la société à la date d'attribution ;
- de décider que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale d'un an ;
- de décider que la durée de la période d'acquisition prendra fin par anticipation, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code la Sécurité Sociale ;
- de décider qu'à l'issue du délai d'acquisition précité, les bénéficiaires, devenus définitivement propriétaires des actions qui leurs ont été attribuées à titre gratuit par le Conseil d'Administration, ne pourront céder lesdites actions qu'à l'issue d'une période de conservation dont la durée sera déterminée par le Conseil d'Administration, mais qui ne pourra en aucun cas être inférieure à un an ;
- de décider que, pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux en France, le Conseil d'Administration pourra supprimer la période de conservation susvisée à la condition que la période d'acquisition soit au moins égale à 2 ans ;
- de décider que les actions acquises, dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative ;
- de prendre acte de ce que, s'agissant des actions à émettre, (i) la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des attributaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfiques et primes ainsi incorporée au capital, (ii) la présente autorisation entraînerait de plein droit, au profit des bénéficiaires desdites actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;

- Le montant de l'augmentation de capital ne s'imputerait pas sur le **Plafond Global I** fixé à la 12ème résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2017.

L'Assemblée Générale déléguerait, pour une durée de 26 mois, tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général, agissant dans les conditions ci-dessus pour notamment :

- mettre en œuvre la présente autorisation ;
- fixer les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions ;
- décider du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun d'eux et les modalités d'attribution des actions ;
- arrêter les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions en cas d'attribution à des mandataires sociaux ;
- fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital ;
- constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence ;
- et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

#### **20.4 Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés de son Groupe**

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail :

- lors de toute décision d'augmentation de capital par apport en numéraire, sauf exceptions légales ;
- au cours de la troisième année civile suivant la précédente assemblée générale ayant statué sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque la participation des salariés au capital de la société est inférieure à 3 %.

Cette augmentation de capital répondrait aux caractéristiques particulières contenues sous les articles L. 225-138-1 du Code de Commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, sur ses seules décisions, à cette augmentation de capital dans la limite d'un montant



maximum cumulé de 40.000 euros de nominal, ce montant s'imputerait sur le **Plafond Global I** fixé à la 12ème résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2017.

Les bénéficiaires de cette augmentation seraient l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce par l'intermédiaire d'un FCPE dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Les actionnaires devraient renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le prix serait déterminé conformément à la loi et notamment aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions. Le prix de souscription ne pourrait être ni supérieur au prix de souscription ainsi déterminé ni inférieur de plus de 20 % à celui-ci (30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du Travail est au moins égale à 10 ans) ;

Le montant définitif de l'augmentation de capital, dans la limite de prix indiqués ci-dessus, ne serait fixé qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les salariés à l'expiration du délai de souscription fixé par le Conseil d'Administration.

Les actions devraient être libérées intégralement le jour de leur souscription et seraient indisponibles pendant cinq (5) ans à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital sauf exception dans des cas limitativement énumérés par la loi.

La délégation faite au Conseil d'Administration de décider une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail précitées serait valable pendant une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Il est proposé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, à l'effet de mettre en œuvre la délégation visée ci-dessus, notamment de déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

## **21 – RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les Commissaires aux Comptes ont établi les rapports suivants, tenus à la disposition des actionnaires, et dont il est donné lecture :

- rapport sur les comptes sociaux ;
- rapport sur les comptes consolidés ;
- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;

- rapport spécial sur l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la société de ses propres actions ;
- rapport spécial sur l'attribution d'option d'achat ou de souscription d'actions ;
- rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe ;
- rapport spécial sur la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L-225-180 du Code de Commerce.

## **22 - RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport (Annexe 4), les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital ;
- aux usages faits au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration invite, après lecture des rapports présentés par les Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet au vote de l'Assemblée.

**ANNEXE 1**

**LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
<b>Filiales françaises</b>									
MEDICREA TECHNOLOGIES	3 342 349	100 %	11 946 000	3 346 000	48 274 (1)	-	7 610 484	(1 249 076)	-
<b>Filiales étrangères</b>									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	212 349	100 %	2 465 018	665 018	310 303	-	522 451	(703 810)	-
MEDICREA USA	4 992 732	100 %	7 395 058	7 395 058	6 705 788	-	17 656 364	(2 002 404)	-
MEDICREA GMBH	(891 598)	100 %	100 000	100 000	1 036 420	-	68 788	(785 968)	-
MEDICREA POLAND	18 412	100 %	47 119	47 119	-	-	296	(27 234)	-

(1) dont 48 274 euros de créances rattachées aux titres de participation

**ANNEXE 2**

**LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES  
PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2016**

Denys SOURNAC :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Président et DG	Néant
MEDICREA TECHNOLOGIES	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Président	Néant
DENYS SOURNAC COMPANY	345, montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Gérant	Néant
LES CHALETS Z	345, montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
ID SOURNAC	345, montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
BDB GESTION MARINE	345, montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
SUM LAB	345, montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
IDS GESTION	6, rue Adolphe – L 1116 Luxembourg	Co-gérant de catégorie A	Néant
IDS KAP	209 A, avenue Louise – B 1050 Bruxelles	Co-gérant de catégorie A	Néant

Jean-Philippe CAFFIERO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur et DG Délégué	Néant
PLG INVEST	12, rue de la Garenne – 69005 Lyon	Gérant	Néant

Christophe BONNET :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
SAS BORNE	12, rue Gardénat Lapostol – 92150 Suresnes	Président	Néant
SCI LES ESTABLES	12, rue Gardénat Lapostol – 92150 Suresnes	Gérant	Néant
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant

Patrick BERTRAND :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
SARL EURO-PJB	119, boulevard Stalingrad – 69100 Villeurbanne	Gérant	Néant
SCI PJB MONTCHALIN	Montchalain – 38510 Courtenay	Gérant	Néant
SCI LA TOUR ST JEAN	Montchalain – 38510 Courtenay	Gérant	Néant
MARTINET SA	24, rue du Limousin – 38070 Saint Quentin Fallavier	Administrateur	Néant

Jean-Joseph MORENO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
SCI MC		Gérant	Néant
SCI SAGITTAIRE	298, cote de Chanvre – 69360 Solaize	Gérant	Néant
SCI MORAY	3, chemin des Verzières – 69110 Saint Foy Les Lyon	Gérant	Néant
SAS MORE INVESTMENTS	298, cote de Chanvre – 69360 Solaize	Président	Néant
SAS MORE LOCK	298, cote de Chanvre – 69360 Solaize	Président	Néant

**Marc RECTON :**

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
MARC RECTON & ASSOCIES	72, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Gérant	Néant
SC MR PIERRE 2	72, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Gérant	Néant
SC MR PARTICIPATIONS 2	72, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Gérant	Néant
SAS ALAMA LUXURY Paris	72, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Président	Néant
SAS FINANCIERE GERARD FAIVRE	72, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Président du comité de Direction	Néant

**François Régis ORY :**

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
L'AMELIANE	14, chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
LA FLORENTIANE	14, chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
LYPOLIANE	14, chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
SCI DE CHANAS	14, chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant	Néant
OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	350, avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon	Administrateur	Néant
SCI L'AMAURY	600, chemin de la Ronze – 69480 Morance	Gérant	Néant
SCI L'AMELAÏS	600, chemin de la Ronze – 69480 Morance	Gérant	Néant
SOCIETE CIVILE FLORINE	14, chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant	Néant
SWORD GROUP SE	9, rue Charles de Gaulle – 69370 Saint Didier	Administrateur	Néant
ABM MEDICAL	2, rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM ILE DE FRANCE	2, rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM NORD	2, rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM RHONE-ALPES	2, rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM SUD	2, rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant	Néant

**Pierre BUREL :**

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	5389, route de Strasbourg – 69140 Rillieux-la-Pape	Administrateur	Néant
SUD PARTICIPATION BUREL HOLDING	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SOGET	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
RUMEX	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
PETER'S	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SOCIETE HOTELIERE LA RESIDENCE	Saint Jean – 97 133 Saint Barthélémy	Gérant	Néant
ASPHODELE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
HYSOPE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
CHAMAN	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
LES NOISETIERS	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SYCOMORE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
SAINT JEAN D'EST	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
EGLANTINES	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
COBAE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
BERGENIA	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
LE ROYANNAIS	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
XIMENIA	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
ULMUS	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
WISTARIA	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
DAPHNEE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
FLORYAL	Saint Jean – 97 133 Saint Barthélémy	Gérant	Néant
VITIS	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
HOTELLERIE DU SOLEIL	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
HOTEL BON REPOS	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
DOMAINE D AGOULT	La Grande Bastide – 83470 Ollières	Gérant	Néant
SPB GESTION	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
LE MAS DE LA MAROTTE	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
THEAS	65A, route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant	Néant
LES DOMAINES DE PROVENCE	Route de Rians - 83470 Ollières	Gérant	Néant
ABBAYE SAINT HILAIRE	Route de Rians - 83470 Ollières	Gérant	Néant

**ANNEXE 3**

**TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

En Euros	2016	2015	2014	2013	2012
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 605 307	1 438 030	1 357 025	1 355 121	1 353 281
Nombre d'actions émises	10 033 167	8 987 688	8 481 405	8 467 505	8 458 005
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxe	14 071 050	15 693 735	14 335 814	10 630 773	10 124 736
Résultat courant avant impôt, amortissements et provisions	43 546	1 637 488	(127 773)	298 936	(668 623)
Impôt sur les bénéfices	970 054	1 080 418	451 516	275 905	382 781
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(10 805 933)	614 916	241 888	(929 753)	(2 661 208)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Résultat par actions</b>					
Résultat après impôt, avant amortissements et provisions	(0,01)	0,18	0,04	0,07	(0,31)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(1,08)	0,07	0,03	(0,11)	(0,03)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen de l'exercice	65	51	40	36	38
Masse salariale de l'exercice	3 489 325	3 076 459	2 329 736	1 810 750	1 808 422
Charges sociales de l'exercice	1 441 946	1 247 209	970 525	801 705	783 390

## ANNEXE 4

### **DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIR ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2015 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, la Société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, sans suppression du droit préférentiel de souscription, avec délégation au Conseil d'Administration, à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois la Société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros en nominal (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, dans la limite de 20 % du capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce. autorisé, pour une durée de 26 mois.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015 a :

- décidé d'augmenter les limitations globales des plafonds des augmentations de capital pour les porter de 400 000 euros à 600 000 euros s'agissant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisés immédiatement et/ou à terme et de 10 000 000 à 15 000 000 d'euros en valeur nominal s'agissant des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital ;
- autorisé, pour une durée de 18 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société dans la limite de 600 000 euros en nominal (15 000 000 d'euros pour

les émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance) par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'article 225-138 du Code de Commerce ; avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes définie comme suit : Fonds et/ou sociétés d'investissements de dimension internationale (i.e : réalisant des opérations financières dans plusieurs pays), principalement Américains (i. e. des Etats Unis d'Amérique), opérant dans le domaine de la santé et/ou du dispositif médical et qui participeraient chacun à l'opération pour un montant au moins égal à 500 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises étrangères (conformément aux dispositions de l'article 211-2 3° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers) ;

- autorisé, pour une durée de 26 mois, de procéder à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées au 1° de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2016 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
  - autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à procéder sur ses seules décisions, à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe.
- sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015 :

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2016, faisant usage de la délégation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015, en sa douzième résolution, a décidé d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un cercle restreint d'investisseurs et ce dans le cadre d'une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier. Sur subdélégation du Conseil d'Administration, le Président a constaté, par décision du 12 août 2016, l'augmentation du capital par émission de 1 028 803 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,16 euro chacune et donc d'une augmentation de 164 608,48 euros.



A titre de rappel, il est précisé que le Conseil d'Administration du 3 juin 2015, avait fait usage de cette même délégation et décidé d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un cercle restreint d'investisseurs. Sur subdélégation du Conseil d'Administration, le Président avait constaté, par décision du 29 juin 2015, l'augmentation du capital par émission de 485.438 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,16 € chacune et donc d'une augmentation de 77 670,08 €.

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2015 :

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2016, faisant usage de la délégation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2015, en sa deuxième résolution, a décidé du principe de l'émission d'obligations avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes. Sur subdélégation du Conseil d'Administration, le Président a constaté, par décision du 12 août 2016, de l'émission de 2 400 000 obligations convertibles dans des conditions fixées dans le « *Terms and Conditions* » et « *Securities Purchase Agreement* » dans leur version définitive du 9 août 2016.